

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] projet arrêté ouverture-fermeture chasse 2023/2024-période complémentaire vénerie sous terre blaireau

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>, ddt-spe@haute-loire.gouv.fr <ddt-spe@haute-loire.gouv.fr>

Date : 30/04/2023 14:27

Madame, Monsieur,

Par ce message je sollicite votre bienveillance afin que les périodes complémentaires de chasse sous terre sur blaireau soit maintenues dans le Finistère.

Une régulation est nécessaire afin de limiter, voir éviter les dégâts aux cultures, des affaissement de terrain dans les espaces boisés, aux abords des voiries de campagne, mais aussi des voies ferrées.

Sans oublier que le blaireau peut être porteur de maladies.

Passé la mi-mai, les blaireautins sont sevrés, la régulation est importante pour la faune, et certaines associations n'ont aucun recul sur cet animal, la vénerie sous terre n'est pas un abattage en masse, et nous avons aussi besoin de ces périodes complémentaires pour faire travailler nos chiens de race en épreuve de travail officielle (jack russell, parson russell, teckels, jagd, fox...).

Je vous remercie d'avoir lu ce message, et espère que vous comprendrez l'importance de ces prolongations.

FLAGELLAT Véronique.